

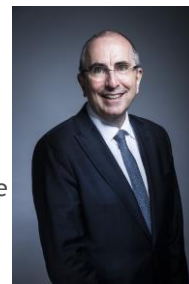
1. RÉENCHANTER L'AVENIR DE LA PROFESSION...

LE MOT DU PRÉSIDENT

Mes chers Confrères,

Fin février, le rapport sur la modernisation de la profession était remis au ministre de la justice. Dès sa réception, nous l'avons communiqué aux bâtonniers et à l'ensemble de nos 8.000 avocats.

Depuis lors, des débats n'ont de cesse de s'organiser aux quatre coins des Communautés française et germanophone. Les conseils de l'Ordre, les commissions, les jeunes barreaux, des groupes de travail, des avocats optimistes planchent sur les 38 propositions, les amendent, formulent des contre-propositions... Le débat démocratique est en marche. Des assemblées générales extraordinaires sont organisées un peu partout. Le collectif a pris le pas sur l'individuel.



À l'assemblée générale des bâtonniers de ce 23 avril 2018, Me Eric Balate, administrateur, a fait rapport sur les fondements et l'introduction de ce rapport.

D'aucuns ont souligné la conception très économiste de l'avocat modèle ou de référence privilégiée par les rapporteurs. La dimension liée à l'intérêt général et à la défense de l'Etat de droit doit rester prioritaire. Certains ont exprimé leur interrogation de savoir pourquoi il fallait se prononcer dans la précipitation sur des textes déjà écrits. N'y a-t-il pas un risque de voir la machine parlementaire s'emballer ?

Tous ont martelé le fait que l'avenir de notre profession appartient d'abord aux avocats. L'autorégulation par les Ordres est essentielle. C'est à la profession de formuler des propositions sur la manière dont les avocats envisagent leur avenir.

Les jours qui viennent devraient être féconds et généreux en échange.

Le 14 mai 2018, nous discuterons de l'exercice de la profession et de la formation (17 premières propositions). Le 23 mai 2018, nous débattrons de la gouvernance, du disciplinaire et des avocats dédiés à l'aide juridique (propositions 18 à 38).

En juin, nous dialoguerons avec nos amis néerlandophones pour tenter de rapprocher les points de vue. Nous remettrons nos observations au ministre de la justice au début de l'été. Nous exigerons à cette occasion d'être associés à la préparation de toute proposition législative qui s'ensuivrait et qui toucherait notre profession.

Pas un seul texte ne peut être promulgué sans l'aval des avocats.

Entre-temps, n'hésitez pas à réagir sur ce rapport. Nourrissez notre réflexion et celle de vos bâtonniers. Ce débat vous appartient. C'est de notre avenir dont il est question.

Notre siècle a tendance à pratiquer le culte de la tristesse. On a souvent l'air plus intelligent si l'on est pessimiste. J'aime le thème du réenchantement. Il est au cœur de chaque artiste. Même chez ceux qui le semblent moins, on trouve le sentiment de l'émerveillement.

Votre dévoué,

JEAN-PIERRE BUYLE • PRÉSIDENT
<http://jeanpierre-buyle.avocats.be/>